

INFORMATION FAMILLES

ADRESSE DE LA MAISON D'ARRÊT :

Centre Pénitentiaire
Rue Lavoisier
BP 10482
69665 Villefranche sur Saône CEDEX

SERVICE DES PARLOIRS

N° VERT : 0805.05.00.63. Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h30 à 12 h30 (sauf jours fériés)

ACCUEIL LAVOISIER :

Tél : 04.74.62.21.12. Du mercredi au samedi de 7h45 à 11h45 et de 12h45 à 18h

SERVICE D'INSERTION ET DE PROBATION :

Tél : 04.74.60.58.45. Lundi et mercredi : 10h-12h et 14h-16h.
Mardi, jeudi et vendredi : 10 h-12 h.

SERVICE DES PERMIS DE VISITE

Tél : 04.74.60.58.35

PRISE DE PARLOIRS AUX BORNES INFORMATIQUES :

Du mercredi au samedi de 8h à 11h45 et de 12h45 à 17h45

ATTENTION :

Prothèses médicales : les personnes ayant une prothèse médicale doivent envoyer l'original du certificat médical (avec tampon du médecin) à la maison d'arrêt et venir munies d'une copie au parloir. Il doit être mentionné que l'appareil médical est en métal et qu'il est susceptible de faire sonner le portique détecteur de métaux.

Annulation d'un parloir : vous pouvez annuler un parloir sur les bornes de réservation à condition d'avoir les cartes de chaque personne inscrite à ce parloir.

Parloirs prolongés : le détenu a droit à 1 parloir prolongé par mois. Il doit en faire la demande lui-même 8 jours minimum avant la date souhaitée et informer sa famille du rendez-vous obtenu. Ces parloirs prolongés ont lieu les mercredis, jeudis et vendredis de 13h45 à 15h30 (appel à 13h15).

Parloir pour les détenus placés en quartier d'isolement : la réservation se fait uniquement par téléphone. Tous les créneaux horaires sont ouverts à la réservation.

Parloirs pour les détenus placés au quartier disciplinaire : les détenus ont droits à 1 parloir par semaine. La réservation se fait uniquement par téléphone.

Détenus travaillant aux ateliers de production : il est préférable, pour les familles qui en ont la possibilité, de visiter les détenus travailleurs les après-midis, les mercredis, jeudis et vendredis et toute la journée les samedis, afin de leur permettre d'être assidus aux ateliers.

Portique : vous devrez passer sous un portique très sensible. Ne pas porter sur vous d'objets métalliques, quels qu'ils soient : bijoux, ceintures, armatures de soutien-gorge, etc....

Personnes à mobilité réduite : un box spécifique est prévu pour les parloirs. La réservation se fait uniquement par téléphone.

HORAIRES PARLOIRS FAMILLES

Pas de parloirs les lundis, mardis, dimanches et jours fériés.

MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI :

	Heures d'appel des familles dans la salle d'accueil	Heures de début de parloir	Heures de sortie de parloir
<u>Matin</u> Durée 45 mn	8h	8h30	9h45
	9h	9h30	10h45
	10h	10h30	11h45
<u>Après-midi</u> Durée 45 mn	13h15	13h45	15h
	14h15	14h45	16h
	15h15	15h45	17h
	16h15	16h45	18h

PARLOIRS Espace Enfants

Des parloirs « familles » sont organisés dans un espace aménagé pour les enfant avec jeux et jouets. Le détenu peut recevoir tous ses enfants accompagnés par un adulte sous réserve que leur permis de visite l'autorise (mère, grand-mère, tante). Le parloir permet au père de passer un moment privilégié avec ses enfants, en jouant avec eux.

La réservation se fait par téléphone, par la personne qui accompagne les enfants.

DÉPÔT DE LINGE

Au parloir lors des visites des familles ou

A « l'Accueil Lavoisier » **uniquement pour les familles n'ayant pas de permis de visite :**

Du mercredi au samedi à 7h45, 8h45, 9h45, 13h, 14h, 15h, 16h. Il est accepté 1 sac par semaine et un délai de 7 jours est demandé entre 2 dépôts de sac. Le sac est à remettre exclusivement en mains propres aux surveillants, avec présentation d'une pièce d'identité.

Si le détenu a déjà au moins un permis de visite accepté : **Un seul sac par parloir** (sac en plastique fermé avec le nom, le prénom et le numéro d'écrou du détenu). La quantité doit rester raisonnable en fonction de la fréquence des parloirs. 1 sac par semaine.

VÊTEMENTS ET OBJETS AUTORISÉS :

Pantalons (de ville, jeans, pantacourts), pulls, chemises, survêtements, gilets, shorts, bermudas, serviettes de table et gants de toilette, peignoir de bain, linge de corps (slips, caleçons, boxer, maillot de corps, T-shirts manches courtes, chaussettes), foulard, écharpe, bonnet (du 1er octobre au 31 mars), casquette, gants (non doublés), mouchoirs en tissu, chaussures (3 paires par an), DVD et CD (neufs, dans leur emballage d'origine, 3 par semaine), magazines, livres (à couverture souple, 3 par semaine, écrits en français).

Ne pas oublier de retirer les étiquettes d'achat sur les vêtements neufs.

AUTORISÉS APRÈS VALIDATION PAR UN MEMBRE DE LA DIRECTION :

Blouson, tapis de prière (petite taille), costume (parution, libération, permission).

Le détenu fera une demande écrite au chef d'établissement, avant la visite.

INTERDITS :

Blousons et gants en cuir, ceinturons, vêtements de couleur bleu marine, bleu ciel et kaki. Vêtements à capuche, nécessaire de toilette, draps de bain, mouchoirs en papier, torchons, serviettes de table, djellaba, draps, housse de couette, taies d'oreiller et de traversin, vivres, courriers, jeux vidéo, journaux.